

**BP**  
**Décision Modificative n°1**

Intervention de **Paul Euzière**

*Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »*

Lors du conseil municipal du 29 mars 2022, à propos du Budget Primitif que vous présentiez, notre collègue Magali Conesa qui s'exprimait au nom du groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement" expliquait, entre autre :

« Avec la flambée des cours de pétrole, du gaz et des matières premières nourrie par le conflit en Ukraine, il est pratiquement certain que **l'inflation va encore s'accélérer dans les mois à venir, l'INSEE prévoit un taux d'inflation de 3,6 % d'ici à juin 2022.**

D'autre part, **la valeur du point d'indice** servant à calculer **la rémunération des agents publics -inchangée depuis février 2017-** sera « dégelée » avant l'été. **Ces deux éléments essentiels ne sont pas pris en compte** dans l'établissement de ce Budget Primitif.

Ainsi, votre prévision d'Epargne brute évaluée à 7,2 M€ apparaît peu réaliste. Dans ce contexte, **nous ne voyons pas comment il sera possible de maintenir un niveau de Fonctionnement de services quasi équivalent à celui de 2021.** » De mon côté, je pointais notamment la question de la masse salariale dont le taux de croissance que vous prévoyiez était à l'évidence très insuffisant:

"Vous inscrivez pour **les charges de personnel 35 millions € en 2022** contre **34,9 millions au BP et au CA 2021.**

**Ce qui est très en dessous d'une prise en compte réaliste du "Glissement Vieillesse Technicité" (GVT)** dont l'impact mécanique représente évidemment beaucoup plus que 100 000 €.

De plus, **le gouvernement a annoncé une revalorisation du point dans la Fonction publique** qui représentera évidemment bien plus que 100 000 € supplémentaires.

Je rappelle qu'en février 2022, **l'inflation s'est établie à 3,6%** en France et que pour la **Zone euro**, le taux d'inflation annuel est estimé à **5,8%** en février **2022**, contre

5,1% en janvier selon une estimation publiée par l'Office Statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) (...)

**Ce Budget Primitif sous-estime donc le GVT, les effets de l'inflation et des décisions gouvernementales à venir.** Ce qui laisse augurer des difficultés accrues de fonctionnement des services municipaux".

Dans cette DBM 1, vous évaluez maintenant à **336 000 € supplémentaires** les charges de personnel.

Ce qui confirme clairement ce que nous disions au précédent conseil municipal: **le Budget Primitif 2022 que vous avez présenté a sous-estimé lourdement l'évolution des frais de personnels.**

**Nous avons voté contre le Budget Primitif 2022, entre autre, pour ces raisons. Nous votons donc contre cette DBM1**